



Commune municipale
Route de France 36
2805 Soyhières

Tél. : 032 422 02 27
E-Mail : administration@soyhieres.ch

AVIS DE CONSTRUCTION

Procédure Simplifiée
N° de dossier : 2023-01835-S

Requérant(s)	Isabelle et Peter Hubacher, Chemin du Chateau 11C, 2805 Soyhières
Auteur du projet	Immo360degrés JL Sàrl, Les Champs devant la Ville 141, 2922 Courchavon
Description de l'ouvrage	Construction d'un couvert d'entrée.
Cadastre(s), parcelle(s)	Soyhières, 1075
Lieu-dit, rue	Chemin du Château 11C, 2805 Soyhières
Affectation de la zone	En zone à bâtir, Zone mixte, MAa
Plan spécial	MAa Clos Devant
Dérogation(s) requise(s)	Aucune
Requête(s) spéciale(s)	Aucune
Début de la publication	12.02.2024
Échéance de la publication	22.02.2024

Ouvrages

Dimensions : longueur 13 m, largeur 6 m, hauteur 5 m.
Structure porteuse : Bois et Métal
Toiture : Éternit gris naturel

Dépôt public

Dépôt public de la demande avec plans au secrétariat de la Commune de Soyhières, Route de France 36, 2805 Soyhières, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à l'échéance de la publication inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (LCAT) (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Notion de compensation des charges selon art. 32 LCAT : « Si un propriétaire foncier tire profit d'un avantage particulier qui lui a été accordé aux dépens d'un voisin à la suite d'une dérogation, d'un plan spécial ou de tout autre mesure s'écartant des prescriptions communales sur les constructions, il doit dédommager le voisin si ce dernier subit un préjudice notable. »

Soyhières, le 2 février 2024

